
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 09 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 septembre 2021 s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE

Représentés: Veronique BOURGEOIS - RANDE par Michèle DOREY, Regis BENVENUTO par Patrick DUBOS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles BIBE

ORDRE DU JOUR

1/ DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU FRI (Fonds Régional d'Intervention)

ET DEMANDE AU CREDIT AGRICOLE

POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU SQUARE DU 19 MARS 62

2/DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL REGIONAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : ECOLE , LOGEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE

3/MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

4/MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

5/ MISE EN PLACE DE SERVITUDE : CONVENTION AVEC LE SETA POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS

6/ AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE DU PLATEAU (suite à la visite des professionnels de santé)

7/ ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE DU PLATEAU

8/ PLAN DE FINANCEMENT LEADER DE LA MAISON MEDICALE

9/DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR AJUSTEMENT DE CREDITS

10/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'HUMANISATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT

LOCAL DES SANS ABRI

11/Informations et questions diverses

- état d'avancement de la candidature de la Commune pour le Centre Départemental de Santé

- autres questions diverses

1 / DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR L' AIRE DE JEUX

*** DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL INTERVENTION DE 2021 041**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission enfance jeunesse intergénération réunie le 5 février 2021, a préparé un projet de rénovation du square, comprenant le remplacement des jeux, la mise aux normes et la sécurisation des espaces publics. Le principe a été validé à l'unanimité par une première délibération du Conseil Municipal du 25/02/2021

Il explique que ce projet vise à répondre à l'augmentation du nombre d'enfants de la commune et des communes voisines et aux attentes des touristes.

Il ajoute que la réalisation de ce projet a été différée à l'automne et qu'en conséquence celui-ci a pu être affiné depuis la précédente délibération en date du 25/02/2021. Il précise que l'augmentation de 2335,19 € correspond à la mise en conformité et sécurisation de l'ensemble.

Il présente à l'assemblée l'ensemble des devis actualisés permettant de remplacer les jeux (toboggan pour les 3-6 ans et araignée pour les 6-12 ans), d'y ajouter les tables pique-nique pour l'accueil des familles, de recourir aux services d'un bureau de contrôle technique pour la conception et la mise en conformité des installations, de mettre en place la signalétique obligatoire et de sécuriser l'espace par la réparation de la clôture.

Il précise en outre le plan de financement du projet d'un montant de 15 261,19 € HT(avec une subvention de 30% de la Région) et demande à l'assemblée de délibérer sur sa mise en oeuvre et sur son financement

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des devis et du plan de financement

Considérant que le projet d'aménagement et de réhabilitation de l'aire de jeux répond à la demande des usagers et aux impératifs de sécurité

Adopte, par 15 voix favorables, le projet d'aménagement de l'aire de jeux du square du 19 mars 1962 tels que présenté en séance d'un montant TTC de 18313,42 € soit 15261,19 € HT

Adopte le plan de financement y afférent, annexé à la présente délibération

Autorise le Maire à solliciter auprès de Mme la Présidente du Conseil Régional Occitanie une subvention de 30 % du montant hors taxe des travaux dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention (FRI)

*** DEMANDE AU CREDIT AGRICOLE (PARTENARIAT CLUB TENNIS) DE 2021 042**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission enfance jeunesse intergénération réunie le 5 février 2021, a préparé un projet de rénovation du square, comprenant le remplacement des jeux, la mise aux normes et la sécurisation des espaces publics. Le principe a été validé à l'unanimité par une première délibération du Conseil Municipal du 25/02/2021

Il explique que ce projet vise à répondre à l'augmentation du nombre d'enfants de la commune et des communes voisines et aux attentes des touristes. En outre il représente un accueil complémentaire aux structures sportives existantes (tennis notamment)

Il ajoute que la réalisation de ce projet a été différée à l'automne et qu'en conséquence celui-ci a pu être affiné depuis la précédente délibération en date du 25/02/2021. Il précise que l'augmentation de 2335,19 € correspond à la mise en conformité et sécurisation de l'ensemble.

Il présente à l'assemblée l'ensemble des devis actualisés permettant de remplacer les jeux (toboggan pour les 3-6 ans et araignée pour les 6-12 ans), d'y ajouter les tables pique-nique pour l'accueil des familles, de recourir aux services d'un bureau de contrôle technique pour la conception et la mise en conformité des installations, de mettre en place la signalétique obligatoire et de sécuriser l'espace par la réparation de la clôture.

Il précise en outre le plan de financement définitif du projet s'élève à 15 261,19 € HT , et 18313,42 € TTC et demande à l'assemblée de délibérer sur sa mise en oeuvre et sur son financement

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance des devis et du plan de financement
Considérant que le projet d'aménagement et de réhabilitation de l'aire de jeux répond à la demande des usagers et aux impératifs de sécurité

Adopte, par 15. voix favorables, et le projet d'aménagement de l'aire de jeux du square du 19 mars 1962 établi en partenariat avec le club de tennis d'Estang , tel que présenté en séance d'un montant TTC de 18313,42 € soit 15261,19 € HT

Adopte le plan de financement y afférent, annexé à la présente délibération

Autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Directeur Régional du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne une aide financière aussi substantielle que possible

2/ DEMANDE d' AIDE DE LA REGION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - DE 2021_043

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide de la Région Occitanie pour la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux : l'école, les logements communaux dits de l'ancienne gendarmerie (5 appartements et 1 pavillon) .

Il explique que la rénovation de ces deux bâtiments constitue la première étape de l'opération globale subventionnée par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) englobant également la salle des fêtes et la mairie.

Il rappelle que les travaux comprennent l'isolation des bâtiments et le changement de système de chauffage et visent une économie d'énergie de 50 % .

Il précise que l'estimation de l'opération s'élève à 167733,04 € hors taxes et présente son plan de financement (état 40%, région 30%, autofinancement 30%, Certificats d'Economie d'Energie à chiffrer)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de réaliser les travaux de Rénovation Énergétique des 2 Bâtiments Communaux principaux (Ecole, Logements Communaux dits de l'Ancienne Gendarmerie) à partir du 1er octobre 2021 pour un montant hors taxes de 167733,04 €

Sollicite l'aide de la Région à raison de 30 % du montant global Hors Taxes de l'opération

3/ MISE EN OEUVRE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE - DE 2021_044

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue des demandes de financement déposées auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL(dotation de soutien à l'Investissement Local pour 40%), auprès de la Région pour 30 % , et éventuellement avec les Contrats d'Economie d'Energie (SDEG, taux à définir) il convient de mettre en oeuvre l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux .

Il explique que dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat l'opération doit être mise en oeuvre sur les années 2021 et 2022. Il expose que l'opération débutera par la Rénovation Energétique du bâtiment de l'Ecole estimée à 91413,20 € € Hors Taxes . Il présente à l'assemblée les résultats de l'étude thermique réalisée. Il demande au Conseil Municipal son accord pour la mise en oeuvre de cette opération , la signature du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et l'autorisation de lancer la procédure de marché public avec les entreprises dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée)

Le Conseil Municipal,

vu l'étude thermique présentée et le devis de maîtrise d'oeuvre partielle comprenant la préparation et l'assistance à la passation du marché avec les entreprises

Décide par 15 voix favorables d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre partielle de rénovation énergétique de l'Ecole d'Estang avec Mme Nadine Ferrien thermicienne pour un montant prévisionnel de 5200 € hors taxes

Prend acte et valide les résultats de l'étude thermique globale réalisée servant de cahier des charges au programme de rénovation énergétique de l'école et ses annexes (BCD)

Autorise le Maire à lancer la procédure de marché public à publicité adaptée comprenant les points suivants :

POMPE A CHALEUR

ISOLATION

REEMPLACEMENT FENETRES

REEMPLACEMENT RADIATEURS

4/ MISE EN OEUVRE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX - DE 2021_045

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue des demandes de financement déposées auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL(dotation de soutien à l'Investissement Local) d'une part et auprès de la Région, d'autre part , il convient de mettre en oeuvre l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Il explique que dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat l'opération doit être mise en oeuvre sur les années 2021 et 2022. Il expose que l'opération concernera la Rénovation Energétique des logements communaux estimée à 76319,84 € € Hors Taxes . Il expose à l'assemblée les premiers résultats de l'étude thermique en cours . Il demande au Conseil Municipal son accord pour la mise en oeuvre de cette opération , la signature du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et l'autorisation de lancer la procédure de marché public avec les entreprises dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée)

Le Conseil Municipal,

Décide par 15 voix favorables d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre partielle de rénovation énergétique des logements communaux avec Mme Nadine Ferrien thermicienne pour un montant prévisionnel de 4500 € hors taxes

Autorise le Maire à lancer la procédure de marché public à publicité adaptée comprenant les points suivants ISOLATION, REMPLACEMENT FENETRES REMPLACEMENT RADIATEURS installation CHAUFFEAU THERMO DYNAMIQUES

5/ CONVENTION AVEC LE SETA POUR L'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES POUR PASSAGE DE CANALISATIONS - DE 2021 046

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac pour la signature d'une convention de passage de canalisations d'eau sur le chemin rural du Monge.

Il explique que la convention établit une servitude au profit du SETA sur une bande de terrain de 3 mètres de part et d'autre des canalisations afin de lui permettre d'y accéder et d'assurer leur entretien (Le SETA est autorisé par exemple à y réaliser les travaux d'abattage, d'arrachage d'arbustes et d'arbres non fruitiers , de dessouchage s'avérant nécessaires, à poser des accessoires techniques pouvant dépasser la hauteur du sol) . La servitude donne droit au syndicat d'enfouir les canalisations et câbles à une profondeur minimum de 80 cm.

Elle précise les obligations et les droits du propriétaire du terrain

Au fur et à mesure des travaux régularisés ou réalisés, le SETA proposera à la commune la signature des conventions de passage qui s'avèreront nécessaires

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du SETA du 9 juillet 2021-09-06

Vu le projet de convention concernant le Chemin rural du Monge

Autorise le Maire, par 15 voix favorables , à signer au nom de la Commune la convention avec le SETA pour l'établissement d'une servitude au droit de la canalisation située sur le chemin rural du Monge

Autorise le Maire, par 15 voix favorables à signer au nom de la Commune les conventions de passage à intervenir avec le SETA pour l'établissement d'une servitude similaire au droit des canalisations et ouvrages et qui s'avèreront nécessaires au bon entretien du réseau d'eau potable.

6/ AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE -

*** LOT 2 GROS OEUVRE GARBAGE ET FILS - AVENANT N°1 DE 2021 047**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de construction de la Maison Médicale du Plateau . Il explique que des éléments imprévus sont apparus , nécessités par les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France

il présente à l'assemblée le projet d'avenant N°1 au marché concernant le lot N°2 - entreprise Garbage et fils à Hontanx (40)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ouï l'exposé du Maire,

Considérant que la réalisation de travaux supplémentaires est indispensable à la mise en oeuvre des préconisations de l'ABF de pose de sous-face d'avant toit sur chevrons

Considérant que le montant de l'avenant représente 3% du montant du marché concerné

Autorise le Maire à signer l'avenant suivant :

Avenant N° 1 au marché avec l'Entreprise Garbage et fils à Hontanx (40) Calfeutrement entre chevrons ; Montant Hors Taxes : 2455,48 €, portant le nouveau montant total hors taxes du marché à 76100,48 €.

*** LOT5 MENUISERIE DORBESSAN - AVENANT N°1 - DE 2021 048**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de construction de la Maison Médicale du Plateau . Il explique que des ajustements doivent être apportés suite à la visite du site par les professionnels de santé

il présente à l'assemblée le projet d'avenant N°1 au marché concernant le lot N°4- entreprise Menuiserie DORBESSAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ouï l'exposé du Maire,

Considérant que la mise en place d'une porte acoustique s'avère nécessaire afin de répondre à la demande des professionnels de santé

Considérant que le montant de l'avenant représente 15% du montant du marché concerné

Autorise le Maire à signer l'avenant suivant :

Avenant N° 1 au marché avec l'entreprise Menuiserie Dorbessan lot 5 menuiseries intérieures - porte acoustique 42db - 1 vantail 93x204 ; montant de 1458,00 € HT portant le nouveau montant total HT du marché à 10988,00€

7/ ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE DU PLATEAU

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la souscription de l'assurance dommage ouvrage pour la construction de la maison médicale du plateau

8/ PLAN DE FINANCEMENT LEADER MAISON MEDICALE - DE 2021 049

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération concernant le financement de la maison médicale du Plateau adoptée le 20 juin dernier pour solliciter auprès du PETR des Pays d'Armagnac les aides financières dans le cadre des fonds européens ou "fonds leader" et auprès de la Région Occitanie.

Il explique qu'il convient d'adopter le plan de financement Leader de la création de la Maison Médicale du Plateau au vu des dépenses éligibles au programme Leader.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le plan de financement de la Maison Médicale du Plateau s'établissant comme suit :

Coût total éligible Hors Taxes de	286 203,27 €
Aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local :	143 101, 63 €
Aide du Département dans le cadre du Développement Rural :	28617,48 €
Aide de l'Europe dans le cadre des fonds « Leader »	57243,51 €
Autofinancement	57240,65 €

9/ DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET - DE 2021 050

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1708.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	791.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-3000.00	
65737	Autres établissements publics locaux	3000.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	917.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	510.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	1198.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		791.00
28041482 (040)	Subv.Cne : Bâtiments, installations		917.00
TOTAL :		1708.00	1708.00
TOTAL :		1708.00	1708.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

10/DEMANDE D AIDE FINANCIERE POUR L'HUMANISATION DES STRUCTURES D HEBERGEMENT - DE 2021 051

Par délibération du 25/02/2021, il avait été prévu de réaliser les travaux de réhabilitation du local d'accueil des sans abri en régie

En raison de la surcharge de travail des services municipaux le Maire propose à l'assemblée de recourir aux entreprises pour la réalisation des travaux

Il présente les devis entreprises sollicitées : plaquiste, plomberie, peinture, électricité , fourniture et pose porte .

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une augmentation de coût total des dépenses est recevable compte-tenu du taux important de l'aide susceptible d'être accordée : 90 % du TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation des travaux par les entreprises pour un montant total prévisionnel de 23812,33 €

Sollicite l'aide financière de l'Etat pour l'humanisation des structures d'hébergement sur la base d'un montant de dépenses TTC de 23812,33 €

Autorise le Maire à signer tout document consécutif à cette décision .

11/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

réunion lundi 13 septembre au Conseil Départemental du Gers concernant le centre départemental de santé

Information sur la rentrée des classes

17 octobre 2021 : réponse du Département sur la proposition de sécurisation de la circulation dans le quartier de l'Enclos

Eglise : la minuterie de l'horloge doit être changée

Toit Familial de Gascogne : la Société Anonyme Gascogne d'HLM "Les Toits de Gascogne" a informé qu'elle poursuivait l'étude sur une éventuelle réhabilitation de l'ancien caf des sports. Un technicien viendra prochainement pour métrer le bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 58.